

Conférence internationale du travail

Équilibré, approprié, bienvenu

Texte de la déclaration faite par l'ICSF à la séance Plénière
de la 93^{ème} session de la Conférence internationale du travail

Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche voudrait tout d'abord féliciter la Commission sur la pêche pour avoir mené à leur terme les débats relatifs à une norme globale pour le travail dans le secteur de la pêche. L'instrument juridique envisagé, portant sur tous les aspects, flexible au bas de la pyramide des capacités de capture, plus contraignant au sommet, contribuera au bien-être de tous les pêcheurs à bord de tous les types de bateaux, de la pêche industrielle et de la petite pêche.

Le projet de Convention 2005 sur le travail dans le secteur de la pêche se présente à un moment où les pêcheurs mettent leur vie en danger en allant toujours plus loin chercher le poisson afin de compenser la baisse des rendements par unité d'effort ; et c'est vrai pour la pêche à petite échelle, la pêche artisanale, la pêche industrielle. Certains petits pêcheurs, avec un modeste équipement, sortent de la zone littorale pour s'aventurer plus avant dans la zone économique exclusive (ZEE) et au-delà même dans des ZEE étrangères et en haute mer. Les gros bateaux quittent aussi leurs lieux de pêche traditionnels pour travailler jusqu'aux limites extérieures de la ZEE, dans des ZEE étrangères, en haute mer, et cela parfois dans des conditions fort difficiles. Face à l'augmentation des frais de carburant et à la baisse de la production, la question des conditions de travail à bord passe au second plan.

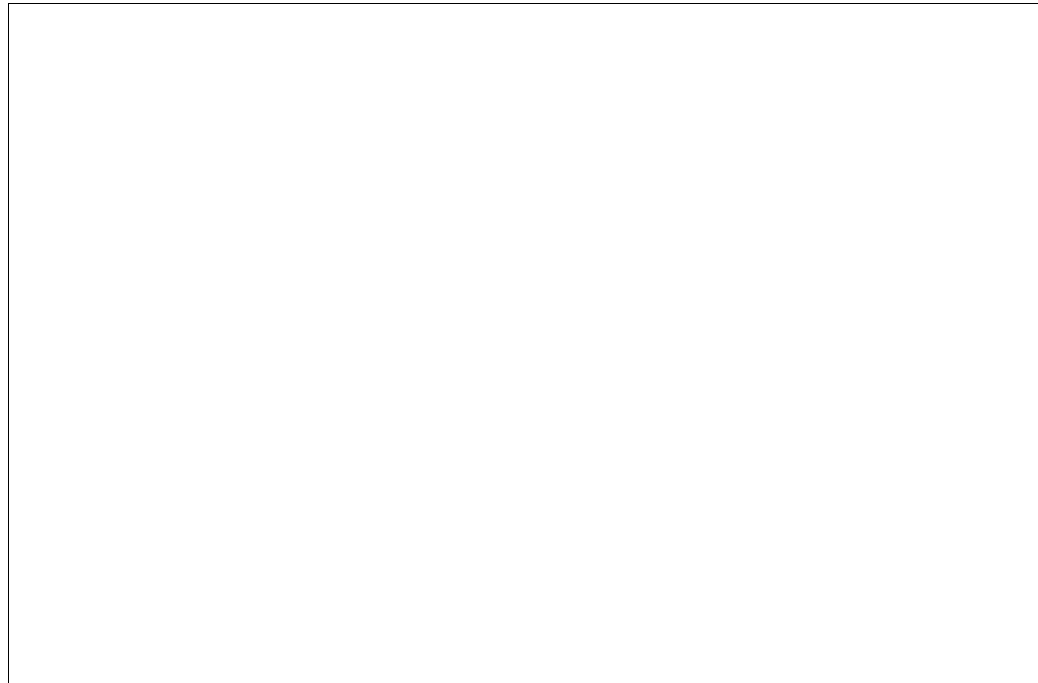
Par ailleurs, de nouveaux pays se lancent dans la pêche lointaine, et des histoires pathétiques circulent sur les mauvaises conditions de travail à bord de certains navires, notamment pour des matelots originaires de pays en développement. Les gros navires de pêche lointaine recrutent de plus en plus cette

main-d'œuvre pour compléter les équipages. Le projet de Convention sur le travail dans le secteur de la pêche se présente aussi à un moment où un certain nombre de pays ont annoncé la mise en œuvre de politiques de gestion des pêches destinées à réduire les capacités de capture ou limiter l'accès à la ressource, ce qui aurait évidemment de lourdes répercussions sur l'emploi dans ce secteur d'activité. Ce projet de norme du travail dans la pêche est assurément bien équilibré et tout à fait pertinent, surtout dans le contexte de la mondialisation de ce secteur qui, dans beaucoup de pays et surtout les moins développés, contribue relativement plus que leur agriculture au marché international.

Il est bien connu que l'OIT a, par le passé, élaboré des normes du travail qui ont fini par influencer dans bon nombre de pays le champ d'application et le contenu de la législation nationale en matière de travail. Nous espérons que les pays membres, surtout ceux qui ont une façade maritime, feront bon accueil à la nouvelle convention et la ratifieront, car elle constitue un instrument social important qui viendra aussi épauler les mesures de protection et de gestion des pêcheries. Nous espérons que ce texte donnera l'impulsion nécessaire pour que chaque pays concerné légifère sans tarder afin de protéger tous ceux qui travaillent à bord des bateaux de pêche. Nous espérons qu'on élargira le champ d'application de ces dispositions, notamment en matière de sécurité sociale, pour couvrir aussi les personnes qui pratiquent la pêche à partir du rivage sans être embarquées. Cela serait également une bonne chose pour les femmes qui ont une activité de pêche.

L'action de l'ICSF

Depuis 1988, l'ICSF milite pour l'amélioration des conditions de travail



dans le secteur de la pêche. Nous continuerons à œuvrer avec le Bureau international du travail (BIT), les gouvernements, les syndicats et les Ong afin de promouvoir cet instrument juridique sur le travail dans ce domaine et inciter le plus grand nombre de pays à le ratifier.

Merci



Cette déclaration a été faite le 15 juin 2005 lors de la séance Plénière de la 93ème session de la Conférence internationale du travail